



Déclaration CFTC sur la présentation du Budget :

Ce budget 2024 nous est présenté comme un budget en réduction de déficit. Cependant, le déficit prévisionnel des ASC étant quasi-identique aux utilisations de 2023, il s'agit donc plus d'une **prévision de déficit stabilisé**.

La **CFTC** remarque l'augmentation du nombre de bénéficiaires en 2024 (intégration de **CA-TE**). Or , l'année 2024 n'étant plus une année électorale, l'activité des Commissions ASC devrait s'exercer à plein et conduire plutôt à des dépassements budgétaires.

Des réductions ont été effectuées au détriment d'un grand nombre de salariés. En effet, si l'enveloppe loisirs est maintenue au global à 2,3M€, les remboursements de dépenses des salariés dont le QF dépassera 3200 vont chuter :

- Tranche 3200-3500 - 10% de remboursement (70 à 60%)
- Tranche 3500-6000 - 5% (65 à 60%)
- Tranche > 6000 - 30% (60 à 30%).

Nous notons également une réduction de prestations « sociales » (chèques vacances, chèques rentrée scolaire) et le maintien ou le développement de prestations « individuelles » (SKILLEOS, billetterie jeunes).

En conséquence **les élus CFTC** se sont abstenus de voter ce budget.

Merci de votre attention.